

Commission : Conseil Environnement et Eco-innovation

Question : « Entre santé et durabilité : “Comment assurer une transition écologique stable et efficace par le biais du secteur des transports ?” »

Auteur : Grèce

Le réchauffement climatique se profile comme la crise la plus globale et essentielle de notre millénaire, et même de ceux à suivre. Parmi ses causes principales: les transports. Qu'ils soient aériens, marins, ou terrestres, en commun ou privés, leur fonctionnement nécessite des ressources majoritairement polluantes.

La crise climatique affecte lourdement les pays méditerranéens tels que la Grèce. En effet, tandis que des inondations destructrices accablaient le Nord de l'Europe, les feux dévastateurs de l'été 2021 n'épargnaient pas la Grèce. De plus, nos fameuses côtes sont à risque en raison de la montée prochaine du niveau des océans.

La Grèce est donc sensible à l'urgence climatique, car comme tous, nous y sommes vulnérables.

Notre économie dépend pourtant du bon fonctionnement des transports. Pendant la crise du Covid-19, et ses effets, comme l'arrêt de quasiment toute activité aérienne touristique et de déplacements au sein du pays (due au confinements successifs), nous fûmes particulièrement touchés par l'absence de tourisme. En effet, le tourisme constitue plus de 20% de notre PIB.

C'est pourquoi nous préférons l'innovation à la suppression dans le domaine des transports. L'innovation permettrait d'éviter un ralentissement économique possible dans le cas de mesures extrêmes et hâtives, imitant celles causées par le Covid-19 (comme la fermeture d'aéroports par exemple). L'invention de nouvelles méthodes et technologies serait la bienvenue pour concilier nos intérêts dans ces deux domaines: protection de l'environnement et tourisme.

Maintenant plus que jamais, il est nécessaire de s'attaquer à la crise climatique et environnementale qui s'intensifie", ont exhorté les neuf pays méditerranéens dans une déclaration commune au sommet d'Athènes concernant l'accord de Paris.

Parmi les mesures de l'Union européenne dans le domaine du changement climatique est comprise la feuille de route « 2050 », qui prévoit la mise en œuvre d'un plan visant à réduire les émissions au niveau national de 80 à 95% jusqu'en 2050 pour la Grèce.

La Grèce est l'un des neuf pays faisant partie de l'accord de Paris. Nous sommes le premier pays de l'UE à avoir présenté son document de référence stratégique. Ce document vise à mobiliser plus de 21 milliards d'euros. L'accord définit la stratégie et les priorités d'investissement de l'UE, telle que la transition écologique.

La Grèce a toujours pris part aux accords multilatéraux mentionnés ci-dessus. Et ce depuis 1932, époque où la Grèce met déjà en place des politiques de protection de l'environnement.

La Grèce souhaite donc coopérer au développement de moyens de transport plus écologiques, dans l'optique primaire de jouer notre part dans la lutte contre le changement climatique.